



Lutte collective contre le ragondin/rat musqué Compte-rendu de la réunion d'information

Salle polyvalente - Marnes (79600) – 23 octobre 2018
Début 10H /Fin 11h30

Personnes présentes : Voir liste d'émargement

Animation de la réunion :

M. HUGAULT Armand -Technicien FDGDON 86

M. PROQUEZ Thomas - Technicien rivières du SIVU de la Vallée de la Dive

Sous la présidence de :

M. BIGOT Pierre, Président du SIVU

ORDRE DU JOUR

***Mise en place de la lutte collective 2018/2019**

*** Réglementation**

*** Questions diverses**

M.BIGOT accueil et remercie les personnes présentes et laisse la parole à M.PROQUEZ pour présenter les objectifs de la démarche de la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué.

M. PROQUEZ indique que depuis plusieurs années, le SIVU de la Vallée de la Dive prête des cages-pièges aux propriétaires qui souhaitent lutter contre la prolifération du ragondin et du rat musqué car ces espèces nuisibles dégradent les berges des cours d'eau et causent un risque sanitaire (leptospirose, douve du foie, etc.). Cette lutte individuelle est peu efficace car les cages sont régulièrement volées ou dégradées. De plus, les propriétaires ne communiquent pas forcément les données de piégeage au SIVU ce qui ne permet pas d'évaluer les populations de ragondin/rat musqué et l'efficacité de cette méthode de lutte. C'est pourquoi, le syndicat a proposé de financer le FDGDON 86 pour la mise en place d'une lutte collective et coordonnée sur les 23 communes du territoire du SIVU concernées par des rives. Cette lutte collective sera réalisée à titre expérimental sur 15 jours (opération « coup de poing ») fin 2018 ou début 2019. Si elle s'avère efficace, elle pourra être reconduite les années suivantes sur une durée plus importante. M.PROQUEZ laisse ensuite la parole à M.HUGAULT pour présenter sa structure et le protocole de lutte.

M.HUGAULT précise que le FDGDON 86 est la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne. Sa structure intervient dans tout le département pour lutter contre le ragondin, le rat musqué, et le frelon asiatique. Le FDGDON fournit aux piégeurs tout le matériel nécessaire à savoir les gants, les appâts (carotte), les sacs d'équarrissage, les cages pièges, et les congélateurs (à entreposer dans un local de chasse ou un

atelier communal). Il faut au minimum un piégeur agréé par commune et plusieurs bénévoles. En cas de « zone blanche », le technicien du FDGDON et/ou les employés du SIVU pourront participer au piégeage. Il ajoute que le FDGDON fournira une indemnité en fin de lutte de 1.50 €/ragondin aux piégeurs (d'où l'importance de conserver les cadavres pour justifier de la capture). Les cages volées ou dégradées pendant la lutte seront remplacées par le technicien du FDGDON 86.

Sur la réglementation, il précise que les cages devront être relevées tous les jours avant midi et que les animaux pourront être tués par un tir à la carabine ou au gourdin. Il ajoute que sur les réserves de chasse seuls les piégeurs agréés pourront mener la lutte.

La réunion a fait apparaître la difficulté de mettre en place cette opération dès le mois de novembre 2018, comme initialement envisagé. Toutes les communes doivent être impliquées afin que le maximum de piégeurs soit identifié.

-Séance levée à 11h30-

v

LISTE D'EMARGEMENT

NOM	PRENOM	Email/numéro de téléphone	SIGNATURE	
Guillon	Dominique	dominique.guillon@wena.com.fr 05 49 98 92 15		Pr Chats
Poudeau	Christian	06 63 15 75 02		Pr Jours
HUGAULT	Armand	06 79 73 80 58 FDGDON 86		
TESSERAULT	Serge	06 18 47 76 92		Arçay
SATSON	Jean Marie	05 49 98 66 85		Arçay
HERVE	Jean Paul	JPe.herve@orange.fr 06 66 39 00 10		Arçay
Tuyault	Bernard	06 74 04 65 48		Mars
Pouit	Jean-Philippe	05 49 64 91 40		Oiron
RIGOT	Pierre			SVD
Petit	Marylène			Mouzon
GIRARD	Germain	06 21 95 02 05		Marnes